



Divorce à l'amiable avec consentement mutuelle

Par Bouali

Bonjour madame, monsieur,

Je suis mariée avec deux enfants âgées de 14 et 9 ans . Je vais entamer une demande de divorce à l'amiable avec mon conjoint.

Je souhaite savoir si je peux entamer la recherche d'un avocat qui exerce dans un cabinet qui diffère de celui de mon conjoint .

Car , après avoir échangé avec le notaire pour entamer le transfert de propriété de l'appartement au nom de mon conjoint. Il nous avertit qu'il est préférable de trouver deux avocats chacun qui exercent dans le même cabinet.

J'ai droit à l'aide juridictionnelle contrairement à mon conjoint, je souhaite entamer la démarche en ligne en demandant un avocat ou rechercher un . Est ce que ça aucune contrainte et pénaliser la demande de divorce à l'amiable. Mon objectif de finir la demande sereinement et sans plus de conflits et d'anxiété.

Merci de me rassurer afin de contacter l'avocat que j'ai trouvé et d'avertir mon conjoint de chercher un avocat qui sera différent cabinet de celui de mon conjoint.

Une autre interrogation j'ai besoin assez rapidement car c'est très frustrant je dois entamer une demande de logement social vu mes faibles revenus. Il me faudra attestation auprès de l'avocat qui atteste la demande de divorce consentement mutuel. Pour avoir le droit de faire le dossier .

Mon conjoint malheureusement, il est pas encore prêt pour financer de ses propres moyens l'avocat . En attendant un et deux mois , puis je entamer la demande auprès de mon avocat et avoir ce document en attendant que mon conjoint fasse appel à un avocat .

Merci beaucoup pour votre aide

Attends votre retour

Merci

Par kang74

Bonjour

Vous êtes de choisir un avocat qui n'est pas du même cabinet, il peut même y avoir conflit d'intérêt à le faire .

Par contre les avocats en ligne doivent pouvoir se déplacer pour signer la convention de divorce : les prix compétitifs sont généralement sans prendre en compte les déplacements et ne permettent pas d'être bien conseillés .

Des divorces ont été annulés 10 ans après par ce biais : prendre le risque d'être bigame, ou de découvrir qu'on est encore mariés 10 ans après avec les droits et devoirs qui vont avec c'est pas terrible .

Attention l'inconvénient d'un divorce à l'amiable c'est de nécessairement trouver un accord sur tout (c'est mieux de le vérifier avant de décider de ce type de divorce : enfant, pension, biens) et qu'il soit bien d'accord pour divorce : si déjà il n'a pas les moyens de prendre un avocat, vous pouvez attendre des années ...pour rien .

Par Bouali

Bonjour

Je vais faire appel à un avocat qui a un cabinet dans la même commune et non en ligne .

Merci beaucoup pour votre retour.

Merci de m'avoir rassuré que je peux faire appel à un avocat qui exerce dans un cabinet différent.

Merci